

Comment joindre un professionnel ?

Vous pourrez joindre et consulter un professionnel du service PMI au sein des Maisons Départementales des Solidarités.

TERRITOIRE 1

MDS DE CHÂTELLERAULT NORD

7, allée V. de St Genis

Tél. 05 49 23 23 02

MDS DE PROXIMITÉ

DE CHÂTELLERAULT SUD

4, rue R. Cassin

CS 10227

Tél. 05 49 21 38 51

TERRITOIRE 2

MDS DE JAUNAY-MARIGNY

ZAC de Chalembert

3, rue Evariste Galois

Tél. 05 49 00 43 49

MDS DE PROXIMITÉ

DE LOUDUN

14, bd du 8 mai 1945

Tél. 05 49 98 10 83

TERRITOIRE 3

ANTENNE CENTRE-VILLE

Jardin des Plantes

9, rue G. le Troubadour

Tél. 05 49 41 97 00

ANTENNE DES 3 CITÉS

20, rue de la Piquetterie

Tél. 05 49 01 37 40

ANTENNE ZAC DE BEAULIEU

10, boulevard Savari

Tél. 05 49 61 44 53

ANTENNE DE BEL-AIR

21, rue Emile Roux

Tél. 05 49 37 00 19

ANTENNE DE SAINT-ELOI

3, rue du 14 juillet 1789

Tél. 05 49 61 44 53

ANTENNE DES COURONNERIES

25, rue de Slovénie

Tél. 05 49 38 27 20

PERMANENCE DE BELLEJOUANNE

15, rue Edith Piaf

Tél. 05 49 52 30 30

TERRITOIRE 4

MDS DE CHAUVIGNY

7, rue des Entrepreneurs

Tél. 05 49 46 41 56

MDS DE PROXIMITÉ

DE MONTMORILLON

2, avenue Jean Moulin

Tél. 05 49 91 11 03

TERRITOIRE 5

MDS DE FONTAINE-LE-COMTE

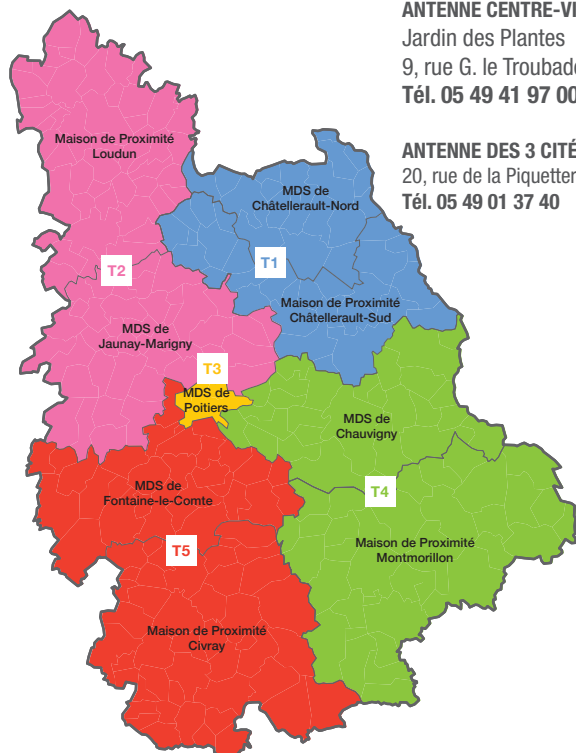
41, rue du Vercors

Tél. 05 49 00 51 30

MDS DE PROXIMITÉ DE CIVRAY

11, rue S. Allende

Tél. 05 49 87 01 35



Département de la Vienne

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Service de Protection Maternelle et Infantile
39 rue de Beaulieu - 86034 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 45 90 45

■ lavienne86.fr



Bébés, enfants, parents...

Le service de la **Protection Maternelle et Infantile** (PMI) du Département vous accompagne

La Protection Maternelle et Infantile, un service de santé publique.

Ce service met à votre disposition un ensemble de professionnels :

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières-puéricultrices
- Psychologues
- Auxiliaires de puériculture
- Educatrices Jeunes Enfants



Le service de la PMI vous propose des prestations médicales, psychologiques, sociales et des conseils en faveur des familles, des futures mères et des enfants de moins de 6 ans, dans le respect du secret professionnel.

Toutes ces prestations sont gratuites.

Ce travail s'effectue en complémentarité avec les autres acteurs de la santé.



Si vous désirez, vous pouvez bénéficier, à tout moment de :



L'accès à la contraception

- Consultation gynécologique, de contraception par un médecin ou une sage-femme
- Préparation à votre projet de grossesse (hygiène de vie, antécédents médicaux, préparation à l'accueil de votre enfant...)
- Conseil conjugal et familial
- Entretien psychologique

L'accompagnement au cours de votre grossesse

- Entretien prénatal précoce
- Suivi des grossesses en consultation et/ou en visite à domicile par la sage-femme
- Ecoute, accompagnement, préparation à la naissance
- Consultation gynécologique postnatale

Après la naissance et jusqu'aux 6 ans de l'enfant

- Conseils de puériculture, au domicile par la puéricultrice ou en permanence
- Consultations médicales, vaccinations, suivi du développement de l'enfant par un médecin, une puéricultrice, une psychologue
- Soutien à la fonction de parent
- Bilans de santé en école maternelle qui permettent notamment un dépistage des troubles de la vue et de l'audition, du langage et de l'adaptation scolaire
- Le service PMI garantit la qualité des modes d'accueil et peut vous conseiller dans votre choix.

